

/

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **8 mars 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2988-03-2022

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU MOIS DE MARS 2022
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 8 février 2022

4 - CONSEIL MUNICIPAL

4.1 - Formation Rôle et responsabilité des élu(e)s

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Autorisation dépenses incompressibles pour l'année 2022

5.2 - Règlement 385-2022 / Établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux

5.3 - Annulation de la résolution 2945-01-2022 sur le Règlement 383-2021 / Modifiant le règlement 145-2002 (150-2002) modifiant les catégories d'immeubles imposables dans le secteur "Arrondissement d'aqueduc et d'égout"

5.4 - Autorisation de paiement de taxes TPS-TVQ

5.5 - Démontrer son engagement au projet Voisins solidaires

5.6 - Délégation d'autorisation de demande de financement

5.7 - Planification stratégique / Autorisation de mandat à Isabelle Rabouin

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Autorisation d'achat d'habit pour le service incendie

- 6.2 - Renouvellement d'immatriculation de 4 camions du service incendie et de 2 camions des travaux publics, de la municipalité à la SAAQ
- 6.3 - Autorisation d'achat de 4 radios / Service incendie
- 6.4 - Autorisation de paiement de cellulaire aux pompiers
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
 - 11.1 - Autorisation facture SNC Lavalin / frais supplémentaire au contrat
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
 - 12.1 - Appui à la demande des Excavations Dark Mercier à la CPTAQ pour une autorisation à des fins autres que l'agriculture pour l'utilisation d'une gravière et d'un chemin d'accès sur le lot 4 449 387-P
 - 12.2 - Dérogation mineure / implantation d'une piscine
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
 - 13.1 - Autorisation d'un point de chute / Terroir à l'armoire
 - 13.2 - Embauche de la coordonnatrice pour l'Oeuvre du Terrain de jeux
 - 13.3 - Restauration ouverture 150e
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
 - 15.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2022 / Bibliothèque Florence Guay
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
- 17 - DIVERS
 - 17.1 - Remorquage sur le territoire de la municipalité
 - 17.2 - Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de février 2022
- 19 - CORRESPONDANCES
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Claude Yockell, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2022 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2989-03-2022

3.1 - Séance ordinaire du 8 février 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu à

l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

2990-03-2022

4.1 - Formation Rôles et responsabilités des élu(e)s

ATTENDU QUE la municipalité a eu recours au service de la Fédération Québécoise des Municipalités pour la formation privée sur le rôle et responsabilités des élus telle qu'exigé par le Ministère des affaires municipales du Québec suite aux élections.

ATTENDU QUE cette formation a été donné avec les municipalités de St-Sylvestre et St-Narcisse

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

D'AUTORISER le paiement de 3500\$ à la Fédération Québécoise des municipalité et de facturer le montant de 1224.86\$ aux municipalités participantes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2991-03-2022

5.1 - Autorisation dépenses incompressibles pour l'année 2022

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Sylvie Laplante et résolu unanimement

D'AUTORISER Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dépenses incompressibles pour l'année 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2992-03-2022

5.2 - Règlement 385-2022 / Établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux

ATTENDU QUE sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU Qu' 'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 8 février 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 8 février ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 17 février 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 20 février 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

ATTENDU QUE ce règlement abroge le règlement no 315-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté :

2993-03-2022 **5.3 - Annulation de la résolution 2945-01-2022 sur le Règlement 383-2021 / Modifiant le règlement 145-2002 (150-2002) modifiant les catégories d'immeubles imposables dans le secteur "Arrondissement d'aqueduc et d'égout"**

ATTENDU QUE la municipalité désire revoir le règlement modifiant la tarification par catégorie d'immeuble pour le remboursement de la dette du règlement 145-2002 (150-2002)

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu d'annuler la résolution numéro 2945-01-2022 concernant le règlement 383-2021 / Modifiant le règlement 145-2002 (150-2002) modifiant les catégories d'immeubles imposables dans le secteur "Arrondissement d'aqueduc et d'égout" et de la déposer au Ministère des Affaires Municipales du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2994-03-2022 **5.4 - Autorisation de paiement de taxes TPS-TVQ**

CONSIDERANT QUE la municipalité a vendu un terrain sur la rue O'Reilly

CONSIDERANT QUE la municipalité a retiré les taxes lors de la vente

CONSIDERANT QUE la municipalité a le devoir de payer les taxes au Ministère du Revenu du Québec

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'AUTORISER le paiement des taxes de 675.00 \$ de TPS, 1346.63 \$ de TVQ au Ministère du Revenu du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2995-03-2022 **5.5 - Démontrer son engagement au projet Voisins solidaires**

ATTENDU QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage manifeste la volonté de développer un projet Voisins solidaires, pour rassembler ses citoyens de tout âge.

ATTENDU QU'un début de projet a été demandé, il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER le dépôt de projet qui saura rassembler les citoyens de tout âge. Projet au coeur du nouveau développement résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2996-03-2022 **5.6 - Délégation d'autorisation de demande de financement**

ATTENDU QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

02 22000 965 – Immatriculation service incendie et 02 32000 965 – Immatriculation voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3000-03-2022

6.3 - Autorisation d'achat de 4 radios / Service incendie

ATTENDU QUE le service incendie utilise des radios pour la communication avec les urgences ainsi que pour communiquer entre eux

ATTENDU QUE ces radios sont désuets et ne correspondent plus aux normes

ATTENDU QUE les pièces pour la réparation de ces radios ne sont plus disponibles

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Lefrançois, pompier pour la municipalité, conscient qu'il est en conflit d'intérêt avec cette résolution. Monsieur Lefrançois se retire de cette décision

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER la dépense de 3 960.44\$ + taxes tel que prévu au budget et de puiser cette dépense au poste budgétaire 222 000 649 pièces et accessoires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3001-03-2022

6.4 - Autorisation de paiement de cellulaire aux pompiers

ATTENDU QUE les pompiers utilisent leur cellulaire personnel pour le service incendie;

ATTENDU QUE la municipalité défrayait auparavant les frais du téléavertisseur;

ATTENDU QU'Il est important de communiquer avec les pompiers lors d'urgence

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Lefrançois, pompier pour la municipalité, conscient qu'il est en conflit d'intérêt avec cette résolution. Monsieur Lefrançois se retire de cette décision

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement

DE VERSER la somme de 100.00\$ par pompier et ce une fois par année, sur présentation de facture.

QUE cette dépense soit puisée à même le compte budgétaire 02 22000 332 - Service incendie - Téléavertisseurs/ cellulaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Question demandée : Délai et procédures pour la planification stratégique

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

3002-03-2022

11.1 - Autorisation facture SNC Lavalin / frais supplémentaire au contrat

ATTENDU QUE la municipalité a eu recours au service de la firme d'ingénierie SNC Lavalin pour le développement du quartier résidentiel

ATTENQU QUE la dernière facture concernant l'entente pré-établie nous est déposée

ATTENDU QUE celle-ci inclue également les frais de transport pour les inspections réalisés lors de la construction du développement

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage, tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2997-03-2022

5.7 - Planification stratégique / Autorisation de mandat à Isabelle Rabouin

ATTENDU QUE la municipalité désire dynamiser son territoire et ainsi renouveler son plan de développement local

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre à jour sa vision stratégique à long terme pour assurer une qualité et un cadre de vie sain et attractif avec sa population.

ATTENDU QUE Mme Isabelle Rabouin est gestionnaire de projet en développement local et régional et que nous avons eu que de bonnes références

IL est proposé par Claude Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER Mme Isabelle Rabouin à agir en tant que gestionnaire pour la démarche d'élaboration d'un plan stratégique

D'AUTORISER la dépense de 19 500\$ + taxes et de puiser 10 000\$ au poste budgétaire projet structurant en innovation, d'obtenir 2 500\$ de subvention auprès de la MRC de Lotbinière et de puiser la différence dans le fond de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2998-03-2022

6.1 - Autorisation d'achat d'habit pour le service incendie

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat de manteau et de pantalon pour le service incendie pour la sécurité des pompiers

ATTENDU QU'une soumission de 7 212\$ a été reçue pour l'achat de 3 habits de combats pour le service incendie

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Lefrançois, pompier pour la municipalité, conscient qu'il est en conflit d'intérêt avec cette résolution. Monsieur Lefrançois se retire de cette décision

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger

D'AUTORISER l'achat de trois habits de combats pour le service incendie et puiser cette dépense au poste budgétaire 222 000 650, Vêtements et accessoires tel que réservé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2999-03-2022

6.2 - Renouvellement d'immatriculation de 4 camions du service incendie et de 2 camions des travaux publics, de la municipalité à la SAAQ

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Lefrançois, pompier pour la municipalité, conscient qu'il est en conflit d'intérêt avec cette résolution. Monsieur Lefrançois se retire de cette décision

Proposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de 5 340.04\$ à la Société de l'assurance automobile du Québec pour défrayer les immatriculations de 4 véhicules du Service des incendies et de deux camions des travaux publics.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire

3005-03-2022

13.1 - Autorisation d'un point de chute / Terroir à l'armoire

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir un service d'alimentation à la communauté

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir l'opportunité aux producteurs agro-alimentaire de vendre leurs produits dans région de Lotbinière

Il est proposé par Andréanne Boulanger appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER l'ouverture de la salle communautaire a deux périodes par mois pour la distribution des produits locaux

DE se joindre au Pôle agro-alimentaire pour offrir le service du Terroir à l'armoire aux citoyens de la municipalité ainsi qu'aux villages voisins

DE devenir de pôle agro-alimentaire de référence pour Lotbinière sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3006-03-2022

13.2 - Embauche de la coordonnatrice pour l'oeuvre du Terrain de jeux

Attendu que l'Oeuvre des terrains de jeux de St-Patrice-de-Beaurivage embauche le personnel qui oeuvre dans le cadre de la semaine de relâche ainsi que pour le terrain de jeux estival de la Municipalité;

Attendu le résultat du processus d'embauche établi pour la sélection du personnel;

Proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement

Que la Municipalité recommande à l'Oeuvre des terrains de jeux de St-Patrice-de-Beaurivage l'embauche de madame Joanie Verret à titre de coordonnatrice au terrain de jeux pour la saison estivale ainsi que pour la semaine de relâche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3007-03-2022

13.3 - Restauration ouverture 150e

ATTENDU QUE la Municipalité fait l'achat de nourritures et de boissons pour l'ouverture de son 150e anniversaire pour l'événement du tournoi hockey bottine;

CONSIDERANT QUE ces dépenses servent à la vente de produits et que des profits seront recueillis;

IL est proposé par Claude Yockell, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER la dépense de 3757.27\$ pour l'organisation de l'ouverture du 150e anniversaire de la Municipalité.

DE PUISER cette dépense dans le poste budgétaire réserves pour 150e anniversaire - 219 000 330.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**15 - BIBLIOTHÈQUE**

3008-03-2022

15.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2022 / Bibliothèque Florence Guay

Proposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la bibliothèque Florence-Guay avec modifications.

REVENUS : 1 793.98\$

DÉPENSES : 5 770.40\$

DÉFICIT : 3 976.42\$

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture au montant de 2851.63\$ + taxes a la firme SNC Lavalin et de puiser cette dépense au poste Développement quartier résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

3003-03-2022

12.1 - Appui à la demande des Excavations Dark Mercier à la CPTAQ pour une autorisation à des fins autres que l'agriculture pour l'utilisation d'une gravière et d'un chemin d'accès sur le lot 4 449 387-P

Attendu que les Excavations Dark Mercier désirent déposer, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture soit l'exploitation d'une gravière et l'utilisation d'un chemin d'accès sur le lot 4 449 387-P à Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Attendu que la demande d'autorisation est une demande de renouvellement de la demande 412 196;

Attendu que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation agricole du lot visé par la demande ainsi que des lots avoisinants;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a pris connaissance du projet des demandeurs;

IL est proposé par le conseiller Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et unanimement résolu

D'appuyer la demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture soit l'exploitation d'une gravière et l'utilisation d'un chemin d'accès sur le lot 4 449 387-P à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

3004-03-2022

12.2 - Dérogation mineure / implantation d'une piscine

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été demandée pour les lots 4 449 335 et 5 086 028 situé au 3525 chemin Craig;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre l'implantation d'une piscine creusée de 12' x 24' en cour avant donnant sur le rang des Chutes;

ATTENDU QUE cette demande vise également à permettre l'implantation d'une haie de cèdre ayant une hauteur maximale de 2,0 mètres, en cour avant au lieu de 1,0 mètre;

ATTENDU QUE le demandeur désire obtenir de l'intimité sur son terrain puisque cette propriété est située sur un coin de rue;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte en rien la visibilité du voisinage et la sécurité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a donné ses recommandations;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié par la poste et que les citoyens ont été consulté;

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Claude Yockell et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

18 - ADOPTION DES COMPTES

3011-03-2022

18.1 - Comptes à payer pour le mois de février 2022

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de février 2022 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 187 427.62 \$.

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Question posée : Demande d'information sur le dossier de la Meunerie

3012-03-2022

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 8 mars 2022 est fermée à 20h08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de février 2022

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

24 - POINTS D'INFORMATION

Montant à payer par la Municipalité : 3 976.42\$ selon le calendrier de versement suivant :

Mars 2022 : 1 325.47\$, Juin 2022: 1 325.47\$ et Août 2022: 1 325.47\$

La part de la Municipalité sera payable en 2022 et prévue au budget 2022

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70230 991 – Subvention Bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16 - OMH DE BEURIVAGE

17 - DIVERS

3009-03-2022

17.1 - Remorquage sur le territoire de la municipalité

ATTENDU QUE Spécialité Autos Verret possède une remorque et est également garagiste depuis de nombreuses années sur le territoire de la municipalité

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER la compagnie Spécialité Autos Verret à effectuer le remorquage sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage tel que demandé par la Sureté du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3010-03-2022

17.2 - Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

Que la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

RÉOLUTION NO. 3011-03-2022

COMPTES À PAYER POUR FÉVRIER 2022		187 427.62 \$
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART POUR ENFOUISSEMENT PAIEMENT DU 15 FÉVRIER 2022	3 354.58 \$
MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART POUR ÉVALUATION PAIEMENT DU 15 FÉVRIER 2022	2 353.83 \$
LE CENTRE DU CAMION (AMIANTE) INC.	CRÉDIT DE FACTURE 33945 POUR PAIEMENT EN ERREUR	(32.31) \$
MAHEU & MAHEU INC.	GESTION PARASITAIRE DE JANVIER À MARS 2022 BON DE COMMANDE 2668 ET FACTURE EA-001048761	194.11 \$
PROPANE GRG	PROPANE DE LA CASERNE INCENDIE BON DE COMMANDE 2674 ET FACTURE 80046713	806.86 \$
VISA / AMAZON	ACHAT DE COUVRE PATTE / CHAISES À LA SALLE MUNICIPALE BON DE COMMANDE 2676 ET FACTURE 701-7245213	27.24 \$
CLAUDINE FONTAINE	REMBOURSEMENT COSTCO POUR ACHAT DE SAC À POUBELLE BON DE COMMANDE 2677	57.47 \$
LES ÉDITIONS DE COURBERON	HÉBERGEMENT DU SITE WEB ET MISE À JOUR DU SITE WEB BON DE COMMANDE 2666 ET FACTURE 921	160.97 \$
PATRICK LEFRANÇOIS	REMBOURSEMENT POUR CELLULAIRE RÉSOLUTION 2690-03-2021	100.00 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA STAPLES	ACHAT ENVELOPPE, AGRAFEUSE, AGRAFES BON DE COMMANDE 2678 ET FACTURE 58440588	60.27 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	3 AVIS DE MUTATIONS FACTURE 202200090958	15.00 \$
AUTOS & CAMIONS G.N. INC.	CHANGER UNE LUMIÈRE AVANT DU CAMION GMC BON DE COMMANDE TP1226 ET FACTURE 8809	27.58 \$
MICHEL LAVOIE	REMBOURSEMENT POUR CELLULAIRE RÉSOLUTION 2690-03-2021	100.00 \$
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES	ACHAT D'UN TESTEUR À BOYAU POUR SERVICE INCENDIE BON DE COMMANDE 2679 ET FACTURE CV39932	1 207.24 \$
9423-4366 QUÉBEC INC.	ACHAT DE 2 ALUPANEL ET 2 COROPLAST POUR LE 150E ANNIVERSAIRE BON DE COMMANDE 2680 ET FACTURE 11440	837.02 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA STAPLES	ACHAT D'UNE BOITE DE PAPIER 11 X 17 POUR LE JOURNAL BON DE COMMANDE 2681 ET FACTURE 58456375	61.46 \$
GUY LEBEAU CONSULTANT INC.	ÉTUDE DU DOSSIER VIRÉ DANS LE QUARTIER RÉSIDENTIEL BON DE COMMANDE 2683 ET FACTURE 1762	2 012.06 \$
LES SOUDURES CHRISTIAN NAPPERT	4 SUPPORTS POUR LES PANNEAUX DU 150E BON DE COMMANDE TP1229 ET FACTURE 902	166.71 \$

CHRISTIAN NAPPERT	REMBOURSEMENT POUR CELLULAIRE RÉSOLUTION 2690-03-2021	100.00 \$
MUNICIPALITÉ DE ST- NARCISSE	PAIEMENT ENTRAIDE FEU DU 21 ET 22 JUILLET 2021 CHEZ YVES BLAIS FACTURE 456	2 613.74 \$
VISA / MYCOMMERCE	ACHAT D'ANNUAIRE DE SUBVENTION ET BON DE COMMANDE 2682 ET FACTURE 774956313	80.43 \$
MUNICIPALITÉ DE ST- SYLVESTRE	ENTRAIDE INCENDIE DU 25 DÉCEMBRE 2021 AU 131 RANG ST-CHARLES FACTURE 3357	1 433.30 \$
MUNICIPALITÉ DE ST- NARCISSE	ENTRAIDE INCENDIE DU 25 DÉCEMBRE 2021 AU 131 RANG ST-CHARLES FACTURE 483	2 144.53 \$
SNC LAVALIN	HONORAIRE POUR TRAVAUX DE RÉFECTION CANALISATION ST-CHARLES BON DE COMMANDE 2686 ET FACTURE 1592316	807.71 \$
MERCIER ET FILS INC.	PAIEMENT POUR LA PELLE POUR DÉGAGER LE PONT DANS LE RANG ST-PATRICE (GLACE) BON DE COMMANDE 2692 ET FACTURE F8654	258.69 \$
VISA / POSTE CANADA	ENVOI DU BULLETIN MUNICIPAL DE FÉVRIER 2022 BON DE COMMANDE 2691	141.52 \$
FABRIQUE STE-MERE DE JESUS	REDEVANCE POUR L'ÉLECTRICITÉ PANNEAU PUBLICITAIRE BON DE COMMANDE 2690 ET FACTURE 08-02-2022	1 200.00 \$
VISA / DISTRIBUTION 20/20 INC.	ACHAT DE PATTE DE CHAISES POUR LA SALLE MUNICIPALE BON DE COMMANDE 2687 ET FACTURE 800	63.24 \$
EUROFINS ENVIRONEX	FRAIS POUR L'ANALYSE D'EAU USÉE FACTURE NO 747958	143.15 \$
EUROFINS ENVIRONEX	FRAIS POUR L'ANALYSE D'EAU POTABLE FACTURE NO 745357	481.75 \$
EUROFINS ENVIRONEX	FRAIS POUR L'ANALYSE D'EAU USÉE FACTURE NO 745358	398.39 \$
VISA / POSTE CANADA	ENVOI DES RELEVÉS 1 ET T4 AU GOUVERNEMENT BUREAU MUNICIPAL ET BON DE COMMANDE 2693	10.21 \$
ANNIE GAGNON	ACHAT DE 3 BÂTONS PUTTER GOLF POUR JEU MINI-PUT ET BON DE COMMANDE 2694	30.00 \$
PROPANE GRG	ACHAT DE PROPANE POUR LA CASERNE BON DE COMMANDE 2695 ET FACTURE 80047157	683.69 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION CONGRÈS ANNIE 15-16 ET 17 JUN 2022 BON DE COMMANDE 2696 ET FACTURE FAC03234	619.72 \$
ISABELLE TOUTANT	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LA TABLE DES TRAVAILLEURS EN LOISIR DE LA MRC DE LOTBINIÈRE LE 24 FÉVRIER 2022	31.68 \$
LES SOUDURES BEAURIVAGE INC.	TRANSPORT KIOSQUE DE ST-SYLVESTRE À ST-PATRICE BON DE COMMANDE TP1232 ET FACTURE 12140	132.22 \$

9423-4366 QUÉBEC INC.	ACHAT DE COROPLAST POUR KIOSQUE DE JARDINS BON DE COMMANDE 2698 ET FACTURE 11505	43.93 \$
FQM ASSURANCES	PAIEMENT ASSURANCE ACCIDENT POMPIER ET ASSURANCE ACCIDENT BÉNÉVOLE BON DE COMMANDE 2699 ET FACTURE 4729	1 008.25 \$
ALARME MULTI-SÉCURITÉ MBTM INC.	RÉPARATION DU SYSTÈME D'ALARME BON DE COMMANDE 2700 ET FACTURE 2763	488.64 \$
LES ÉDITIONS DE COURBERON	PRODUCTION DU JOURNAL FÉVRIER 2022 BON DE COMMANDE 2701 ET FACTURE 922	396.66 \$
RECYC.LAV INC.	PAIEMENT POUR LE RAMASSAGE DE GROS REBUTS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2022 RÉOLUTION 2985-02-2022 ET FACTURE 818	277.85 \$
LA COOP ST-PATRICE	ÉTAT DE COMPTE DE FÉVRIER 2022	1 440.23 \$
LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN (2005) INC.	BÉBOUCHER PONT GELER RANG ST-PATRICE CHEZ CHARLES ROGER BON DE COMMANDE TP1231 ET FACTURE ECB6713	521.53 \$
ACCOMODATION CYBELAIR	ESSENCE CAMION POMPIER DATÉ DE FÉVRIER 2022	351.81 \$
ACCOMODATION CYBELAIR	ESSENCE TRAVAUX PUBLIC DATÉ DE FÉVRIER 2022	604.91 \$
ACCOMODATION CYBELAIR	ESSENCE PETITS MOTEURS DATÉ DE FÉVRIER 2022	39.61 \$
VISA / RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX	ACHAT DU PERMIS DE BOISSON POUR L'OUVERTURE DU 150E NUMÉRO DE PERMIS P17786431-4	107.00 \$
VISA	PAIEMENT DES FRAIS DE CRÉDIT ET FRAIS ANNUELS	63.59 \$
VISA / AMAZON	REMBOURSEMENT POUR LES FRAIS D'IMPORTATION POUR LES 300 FANIONS FACTURE 701-0622804	(5.87) \$
MERCIER ET FILS INC.	PAIEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES FOSSÉS RANG STE-HÉLÈNE ET ENERGIE-VERTE BON DE COMMANDE 2714 ET FACTURE F8661	388.05 \$
COMITÉ DES POMPIERS	REMBOURSEMENT POUR LA FORMATION FAIT AVEC LE CEGEP DE SAINTE-FOY LE 26 OCTOBRE 2021 FACTURE 209134	947.29 \$
COMITÉ BIBLIOTHÈQUE FLORENCE-GUAY	REMBOURSEMENT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉ PAR ISABELLE LECOURS, DÉPUTÉE POUR LA BIBLIOTHÈQUE	200.00 \$
	TOTAL	29 757.54 \$

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES FÉVRIER 2022		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
TELUS	TÉLÉPHONE SYSTÈME D'ALARME BUREAU MUNICIPAL FACT. DU 16 JANVIER 2022 ET PAIEMENT LE 5 FÉVRIER 2022	63.37 \$
TELUS	TÉLÉPHONE BUREAU MUNICIPAL FACTURE DU 16 JANVIER 2022 ET PAIEMENT LE 5 FÉVRIER 2022	307.00 \$
TELUS	TÉLÉPHONE DU HLM FACT. DU 16 JANVIER 2022 ET PAIEMENT DU 5 FÉVRIER 2022	63.37 \$
TELUS	TÉLÉPHONE CENTRE DES LOISIRS FACT. DU 16 JANVIER 2022 ET PAIEMENT LE 5 FÉVRIER 2022	183.23 \$
TELUS	TÉLÉPHONE CASERNE INCENDIE FACTURE DU 16 JANVIER 2022 ET PAIEMENT 5 FÉVRIER 2022	86.37 \$
TELUS	CELLULAIRES FORFAIT MENSUEL FACTURE DU 14 JANVIER 2022 ET PAIEMENT LE 14 FÉVRIER 2022 FACTURE 13292606182	175.20 \$
HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ 268, CHEMIN DE L'ÉNERGIE VERTE FACTURE NO 639 702 465 930 ET PAIEMENT 8 FÉVRIER 2022	938.46 \$
HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ RUE DE LA FABRIQUE FACTURE NO 675 702 364 183 ET PAIEMENT 13 DÉCEMBRE 2021	3 044.45 \$
HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ 516, AVENUE DU CENTENAIRE, FACTURE NO 678 402 355 957 ET PAIEMENT 21 FÉVRIER 2022	28.72 \$
HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ 470, RUE DU MANOIR, FACTURE NO 678 402 355 956 ET PAIEMENT 21 FÉVRIER 2022	942.54 \$
HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ 467, RUE DU MANOIR, FACTURE NO 678 402 355 955 ET PAIEMENT 21 FÉVRIER 2022	611.84 \$
HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ 426, RANG DES CHUTES, FACTURE NO 678 402 355 954 ET PAIEMENT 21 FÉVRIER 2022	163.29 \$
HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ 100-486, RUE PRINCIPALE, FACTURE NO 678 402 355 953 ET PAIEMENT 21 FÉVRIER 2022	1 954.14 \$
HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ DES LUMINAIRES, FACTURE NO 678 402 355 952 ET PAIEMENT 21 FÉVRIER 2022	519.15 \$
HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ 486, RUE PRINCIPALE, FACTURE NO 645 102 459 750 ET PAIEMENT 21 FÉVRIER 2022	1 875.97 \$
HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ 124, RANG ST-CHARLES, FACTURE NO 646 002 715 181 ET PAIEMENT 22 FÉVRIER 2022	37.74 \$
HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ 130A, RANG ST-CHARLES, FACTURE NO 646 002 715 182 ET PAIEMENT 22 FÉVRIER 2022	1 150.47 \$
	TOTAL:	12 145.31 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN FÉVRIER 2022	30 003.84 \$
--	---------------------

COMPTES AUTORISÉS PAR RÉOLUTION EN FÉVRIER 2022		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
RECYC.LAV INC.	RAMASSAGE DES GROS REBUS JANVIER 2022 BON DE COMMANDE 2665 ET RÉOLUTION 2985-02-2022 ET CHÈQUE	277.85 \$
LES EXCAVATIONS DARK MERCIER INC.	PAIEMENTS DE FÉVRIER 2022 POUR LE SERVICES D'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS RÉOLUTION 2918-12-2021 ET CHÈQUE 9037	45 671.37 \$
LES EXCAVATIONS DARK MERCIER INC.	PAIEMENT POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES COURS ET ACCÈS DE PROPRIÉTÉS MUNICIPALES RÉOLUTION 2502-07-2020, CHÈQUE 9038	2 960.61 \$
FQM ASSURANCES	PAIEMENT DES ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2022 FACTURE 4142 ET RÉOLUTION 2971-02-2022 ET CHÈQUE 9039-9041	37 050.19 \$
RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES	PAIEMENT POUR L'UTILISATION DU SERVICE INFORMATIQUE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 FACTURE 220259 ET RÉOLUTION 2984-02-2022 CHÈQUE 9042	5 763.36 \$
ARRAKIS CONSULTANTS INC.	PAIEMENT POUR LE SUIVI D'AQUIFÈRE POUR LES SERVICE DE 2020 FACTURE 4332 ET RÉOLUTION 2981-02-2022 CHÈQUE 9043	6 258.44 \$
MINISTRE DES FINANCES	REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION REÇU EN MARS 2019 RÉOLUTION 2979-02-2022 ET CHÈQUE 9044	10 085.11 \$
MRC LOTBINIÈRE	PAIEMENT DE LA FACTURE 31013 POUR LES FRAIS DE COURS D'EAU, SERVICES PROFESSIONNELS, CHEMIN PETIT-LAC, PONCEAU ST-CHARLES CHÈQUE 9045	7 454.00 \$
	TOTAL:	115 520.93 \$

CHÈQUES PAYÉS D'AVANCE FÉVRIER 2022		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
	TOTAL:	- \$